

Migrants : « Respecter les droits fondamentaux »

MIGRATIONS Le patron de Myria François De Smet revient sur le bilan d'une année migratoire hors normes

M yria, le Centre fédéral de la migration a publié ce mardi son rapport annuel, chiffres à l'appui. Le document, très étayé, qui compile les données européennes et belges dresse une analyse critique et un certain nombre de recommandations adressées au gouvernement et aux administrations. Tout n'est pas noir : le centre salue les efforts de la Belgique pour adapter la capacité d'accueil au plus fort de la crise. Mais l'échec du système de solidarité européen de relocalisations/réinstallations, comme la politique de découragement menée par la Belgique à l'égard des demandeurs d'asile sont largement critiqués. Explications de François De Smet, le directeur de Myria.

Vous vous montrez très critique vis-à-vis de la politique migratoire belge.

Ni plus ni moins que lors des précédentes années. Le gouvernement et l'Office des étrangers sont habitués à se prendre des rapports critiques. Lorsqu'on se positionne, c'est toujours avec la boussole des droits humains. La plainte que nous avons déposée à la Commission européenne par exemple : n'y a-t-il pas un problème quand les gens qui arrivent non seulement ne reçoivent pas les brochures qui doivent les informer de leurs droits

mais en plus reçoivent des informations partielles et partiales de la part des autorités ? Un autre exemple : n'est-il pas préoccupant d'observer une augmentation des retours « volontaires » des Irakiens, dont les dossiers sont en cours de traitement ? N'est-on pas en droit de se demander si c'est l'effet des campagnes de dissuasion du gouvernement, de la lassitude de la longueur de la procédure ? On ne heurte pas directement les droits fondamentaux mais on « danse » à chaque fois sur la limite. Et on

« teste » à

chaque occasion le degré d'adhésion ou de résistance de la part de la société, des médias, voire des partenaires gouvernementaux.

C'est particulièrement le cas en matière de migrations : les actes comptent au moins autant que le message que ces actes portent. Quand les Danois confisquent des biens des demandeurs d'asile pour les faire participer aux frais de leur accueil, le but n'est pas de les racketter mais d'envoyer un message clair aux autres migrants : « Ne venez pas au Danemark ». Il y a toujours cette crainte que si on est un petit peu plus généreux que ce que le droit permet, on risque d'ouvrir les vannes. C'est aussi ce qui explique qu'on joue à la lisière des droits de l'homme : on verrouille les vannes pour se protéger d'un flux d'après-demain, parce qu'il se pourrait que l'appel d'air fonctionne. Et tout le problème, c'est que ce n'est pas tout à fait faux... Mais pour

nous cette peur de l'appel d'air ne doit pas empêcher le respect des droits fondamentaux.

Où en est votre plainte ?

La Commission européenne nous a signifié en mars qu'elle était en cours de traitement. Depuis plus rien. La Commission prend sans doute son temps et c'est une bonne chose. De toute façon, le but du jeu n'est pas que la Belgique soit condamnée mais que le gouvernement adapte sa politique. On nous a par exemple assuré qu'une des trois brochures d'informations - celle à destination des demandeurs « Dublin » (dont le dossier doit dépendre d'un autre pays européen, NDLR) - était dorénavant distribuée. Mais nous n'avons toujours aucune confirmation formelle de l'Office des étrangers que la brochure « A », qui doit être distribuée à tous les demandeurs à

leur arrivée, l'est elle aussi.

Les contacts avec le cabinet sont difficiles ?

Ils sont meilleurs qu'en mars (lorsque la plainte de Myria auprès de la Commission a été rendue publique, NDLR).

C'est ce que vous espérez aussi avec ce rapport, infléchir la politique du gouvernement ?

On souhaite aider à faire avancer la réflexion sur la migration dans l'opinion

publique, avec les partis politiques, le gouvernement, les administrations. Nous avons participé à une étude qui suivait le parcours socio-économique des demandeurs d'asile. Elle a montré que plus ils travaillaient tôt, plus vite ils s'intégraient. L'étude a beaucoup circulé et on a la naïveté de croire qu'elle a servi à la décision du gouvernement de laisser les demandeurs d'asile accéder au marché de l'emploi à partir de 4 mois et plus 6. ■

Propos recueillis par
LORRAINE KIHl

MIGRATION EUROPÉENNE

Plus de Roumains que de Français

Si le gros du rapport traite des flux hors-norme de demandeurs d'asile en 2015 et de leurs conséquences, Myria révèle aussi une information étonnante : avec 15.000 ressortissants, les Roumains représentent la première nationalité des nouveaux arrivants européens. Une place historiquement détenue par les Français (14.556). « On ne sait pas vraiment l'expliquer, admet François De Smet. Il y a, bien sûr, la levée de certaines restrictions, ce qui explique aussi la baisse de la délivrance de permis de travail, un certain nombre de pays n'en ayant plus besoin. Mais il faudra voir dans la durée. »